

Initiatives ministérielles

encore une fois—car on nous en a déjà parlé, évidemment, à la Chambre—d'un organisme appelé:

... l'Alliance canadienne pour l'intégration et la culture italienne (l'Alliance tout court). L'organisme a été créé vers la fin de 1983 et a fonctionné jusqu'en mars 1984. Il a fait la une des journaux en 1984 — au moment même où a commencé la course à la direction du Parti libéral. L'Alliance a reçu une subvention de 538 000\$ en vertu du Programme des initiatives spéciales pour l'emploi du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, pour mettre sur pied un service d'entraide sociale ouvert au public. M. John Roberts était à l'époque le ministre compétent. On ne pouvait obtenir ces fonds que sur la recommandation d'un député—dans ce cas-ci, c'est M. Roland de Corneille qui avait fait la recommandation. M. Ian Waddell, député néo-démocrate, avait soutenu que le véritable objectif de l'Alliance était d'injecter des fonds publics dans une circonscription libérale avant les élections. Certaines personnes associées au parti collaboraient avec l'Alliance ou y travaillaient.

Elle y donne ensuite une série de noms, mais je vois que mon temps de parole est pratiquement écoulé. Toutefois, ceux qui y tiennent trouveront ces noms dans le numéro de *Toronto Life* de décembre 1988.

• (1320)

Il est possible que les conservateurs en soient arrivés au même point que les libéraux en accordant une telle subvention. Il est également possible par ailleurs qu'ils accusent même du retard par rapport à ces gens, mais à d'autres égards. À l'époque, les libéraux avaient réduit les crédits destinés à l'enseignement de l'anglais comme langue seconde dans des établissements comme le collège George Brown où le personnel enseignant était dûment qualifié; ils avaient consenti les fonds à des gens dont on ignorait les antécédents dans le domaine de l'enseignement de l'anglais comme langue seconde, mais dont on était sûr de l'allégeance libérale. Mais voilà que les conservateurs sabrent dans leur propre programme de formation linguistique et d'instruction civique, le FL/IC. Ils en ont coupé les crédits de moitié et ils ont annoncé que l'an prochain, soit en 1990, ils les supprimeront complètement. Cette décision nuit spécialement aux femmes immigrées.

Voilà trop longtemps que des subventions au titre de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, et du français, langue seconde ont été accordées à des immigrants du fait qu'ils se destinaient au marché du travail, et refusées à d'autres personnes, surtout des femmes, sous prétexte qu'elles n'iraient pas sur le marché du travail. Évidemment, cela signifie que l'on ne reconnaît pas le travail des femmes au foyer. Évidemment, elles ne travaillent pas quand elles nettoient la maison, quand elles font les repas et quand elles élèvent leurs enfants! On n'a pas tenu compte non plus du fait que beaucoup de ces

femmes ont trouvé ce que même ce ministère appellerait du travail. Elles ont travaillé dans des usines, dans des villes comme Toronto, ou elles ont été engagées comme domestiques dans les maisons de gens plus riches qu'elles. Mais elles n'ont pas eu, comme d'autres, l'occasion d'apprendre l'anglais. Et maintenant, le Programme de formation linguistique et d'instruction civique doit disparaître complètement. Le programme relié à l'emploi existe encore, mais il est loin d'être suffisant.

J'espère que si ce projet de loi est renvoyé au comité, comme il se doit. . . Mais le gouvernement parle d'imposer la clôture. Peut-être veut-il en précipiter l'adoption pour éviter qu'il ne soit examiné de trop près. J'espère, en tout cas, qu'il sera étudié en profondeur au comité. J'aimerais que le comité se penche sur les formes actuelles de racisme blanc, du racisme des gens qui sont blancs comme moi à l'égard des gens qui ne le sont pas. L'existence de cette forme de racisme n'a jamais été vraiment reconnue au Canada, mais nous avons des cadavres à Toronto pour la prouver—et non seulement à Toronto, mais à bien d'autres endroits—des cadavres de personnes de couleur, y compris de membres des Premières nations, et la façon dont elles ont été traitées ne peut s'expliquer rationnellement que par l'existence d'un racisme systématique, habituel ou institutionnalisé. On peut difficilement extirper le racisme sans secouer les fondations des attitudes les plus enracinées de nos institutions.

Il existe, cependant, une mesure que le gouvernement pourrait prendre à très brève échéance. Elle ne corrigerait pas le racisme en soi, bien qu'elle le ferait diminuer un peu. Elle ne mettrait pas fin à tous les conflits entre groupes ethniques, mais elle contribuerait largement à faire disparaître, en quelques années, la base de ces conflits: il s'agirait d'enseigner l'anglais, comme langue seconde ou le français, comme langue seconde, à tous les immigrants assez âgés pour l'apprendre et qui le demanderaient.

Nous avons nos plaisanteries au sujet de nos cousins de Glasgow et d'autres régions de l'Écosse, mais jusqu'à ce que ces gens demandent à suivre des cours d'anglais, ils seraient probablement insultés si nous les leur offrons.

J'espère que ces deux points seront étudiés en profondeur au comité si le projet de loi s'y rend, comme je l'espère.

M. Nunziata: Madame la Présidente, c'était fort intéressant d'entendre le député faire des remarques au sujet du racisme et de la discrimination au Canada. Je veux le féliciter. Il me semble qu'il est peut-être allé trop loin en laissant entendre que certains des événements très tragiques qui se sont produits à Toronto étaient liés au problè-